



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES
COMPTES PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 25 avril 2023

N°799

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la démarche « En avoir pour mes impôts »

Gabriel ATTAL, ministre délégué chargé des Comptes publics, lance la démarche « En avoir pour mes impôts » et la consultation publique en ligne associée

Nos concitoyens souhaitent connaître et comprendre les dépenses publiques qui sont financées par les impôts qu'ils payent. Ils souhaitent également bénéficier de services publics de qualité et répondant à leurs besoins.

Depuis 2017, le Gouvernement a supprimé des impôts pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages : suppression de la taxe d'habitation, suppression de la contribution à l'audiovisuel public ou baisse de l'impôt sur le revenu pour les classes moyennes. La suppression de la seule taxe d'habitation a permis de donner aux Français près de 20 milliards d'euros de pouvoir d'achat, soit plus de 750 euros en moyenne par foyer.

Le Gouvernement a également centré son action sur les services publics pour tous : l'école, la santé, la justice et la sécurité ont ainsi été érigées en priorités et bénéficient d'une hausse de leurs moyens et de projets de transformation visant à les rendre plus efficaces au service des Français.

Pour donner aux contribuables l'opportunité de s'informer et d'exprimer leur avis sur l'utilisation qui est faite de leurs impôts, est lancée ce mardi 25 avril une opération d'information et de consultation innovante auprès des Français, intitulée « En avoir pour mes impôts ».

Sur le site enavoirpourmesimpots.gouv.fr, chacun pourra comprendre clairement et précisément comment est utilisé l'argent de ses impôts. Une synthèse de ces informations sera également envoyée avec les avis d'imposition. Des informations seront également présentées localement dans des lieux accueillant du public.

Il sera par exemple possible très facilement de savoir combien coûte une année au lycée pour un élève, combien coûte une prise de sang, ou encore 1 km de route ou une gare TER.

Cette démarche comporte également un volet de consultation, pour remettre les Français au cœur des débats sur l'utilisation de l'argent public.

Tous les contribuables recevront un lien vers un questionnaire en ligne, qui leur permettra de donner leur avis sur les objectifs et les priorités de la dépense publique. Ces questionnaires pourront également être remplis dans des points de contact locaux pour les contribuables qui n'utilisent pas Internet à leur domicile.

Le résultat de cette consultation sera rendu public à l'été.

Contact presse :

Cabinet de Gabriel Attal

01 53 18 45 01 - presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr